

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LIVRAISONS DE MATERIAUX
489, CHEMIN DE LA CIOTAT
M. PORFERIO
DEROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU l'autorisation du permis de construire N° 083 009 14 T0013 délivré par la commune de Bandol en date du **25/06/2014** à monsieur PORFERIO Stéphane pour la construction d'une maison individuelle 489, Chemin de La Ciotat à Bandol (83150),
VU la demande du 21 Février 2018 de M. PORFERIO Stéphane – Maître d'ouvrage ☎ 06 14 57 86 19 pour le passage de poids-lourds – Chemin de La Ciotat (**e-mail : sporferio@free.fr**),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons citées ci-dessus.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015, les véhicules poids-lourds supérieurs à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas **19 tonnes** en charge des livraisons de matériaux sont " EXCEPTIONNELLEMENT " autorisés à se rendre chez monsieur Stéphane PORFERIO 489, Chemin de La Ciotat :

DU JEUDI 1^{ER} MARS 2018 AU VENDREDI 30 MARS 2018

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par le Maître d'Ouvrage en charge des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **26 FEV. 2018**



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.
Pour le Maire
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité
Gérard VALERO

Réf. : AP/NM.